



unesco

Convention du
patrimoine mondial

47 COM

WHC/25/47.COM/BUR.1/2

Paris, le 27 février 2025

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**Réunion du Bureau de la 47^e session du Comité du patrimoine mondial
Siège de l'UNESCO, Paris
5 mars 2025
15h00 - 18h00**

**Point 2 de l'ordre du jour provisoire :
Adoption de l'ordre du jour**

2. Ordre du jour provisoire

RÉSUMÉ

Ce document contient l'ordre du jour provisoire de la réunion du Bureau de la 47^e session du Comité du patrimoine mondial du 5 mars 2025.

Projet de décision : 47 COM/BUR.1.2, voir point II.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion par le Président du Comité du patrimoine mondial
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lieu de la 47^e session du Comité du patrimoine mondial
4. Clôture de la réunion

II. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 47 COM/BUR.1.2

Le Bureau de la 47^e session du Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/25/47.COM/BUR.1/2,*
2. *Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document susmentionné.*